

## Projets présentés

1. **Bâtiment Sud de France** | Pérols (34) | Phase Réalisation | V3.1
2. **Ecole des mines d'Alès - Site de Croupillac** | Alès (30) | Phase Conception | V3.2

## Membres du jury BDM

**Entreprises** William Delaby (Arfobois), François Duclos (Axe Bois), Christophe Fernique (CCI de Montpellier), Thierry Tournès (Méditrag) **Maitrise d'ouvrage** Fabrice Lamoureux (Conseil régional Occitanie), Michel Irigoien (Ville de Montpellier) **Architectes** Jean-Jacques Johannet (Architecte), Fabrice Perrin (Archistem) **Experts** Claudia Boude (GEFOSAT), Frédéric Boeuf (Ecole des Mines d'Alès), John Pellier (URCOFOR), Frédéric Vidal (DME Ingénierie) **AMO** Dominique de Valicourt (IMBE), Mélanie Guergen (EODD ingénieurs Conseils), Christine Saillot (Socotec).

## Equipe ECOBATP LR

- Catherine Bonduau (ECOBATP LR)
- Laëtitia Pautut (ECOBATP LR)
- Christophe Prineau (ECOBATP LR)

L'équipe ECOBATP LR tient à remercier :

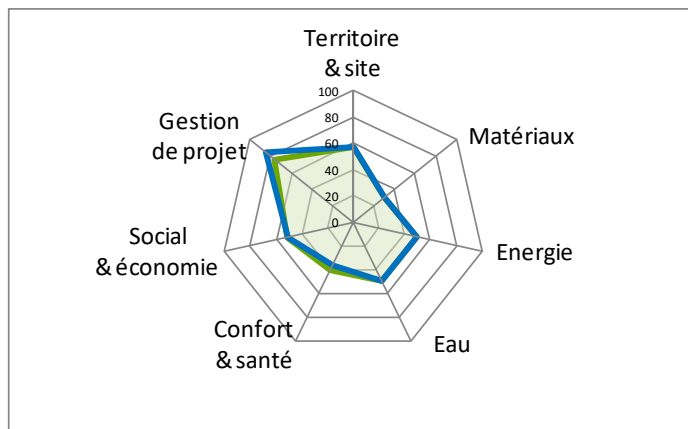
- Dominique de Valicourt pour la Présidence de la commission.
- Pierre Zemour, Maud Guillerd et Fabrice Robbe, Société DELILED pour leur intervention à l'atelier "Eclairage LED".

# Bâtiment Sud de France | Pérols (34) | Phase Réalisation | V3.1

## Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



<b>Typologie</b>	Bâtiment Tertiaire   Neuf
<b>Démarche BDM (niveau visé)</b>	Phase Réalisation : niveau Bronze (47/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 2/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : ...../10
<b>Lieu</b>	Pérols (34)
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Languedoc-Roussillon Aménagement
<b>Architecte</b>	A+ Architecture
<b>BET Technique</b>	Celsius Environnement
<b>AMO QEB</b>	Celsius Environnement
<b>Accompagnateur BDM</b>	Isabelle Naylies (Celsius Environnement)
<b>Surface</b>	2786 m <sup>2</sup> SRT
<b>Climat</b>	H3
<b>Consommation Cep</b>	RT -25%
<b>Planning travaux</b>	Début : Janvier 2015   Fin : Décembre 2015

## Contexte du projet

L'ambition de ce projet :

- La Maison Sud de France a vocation à accueillir une boutique présentant les produits du label et les bureaux de la marque Sud de France.
- Languedoc-Roussillon Aménagement a souhaité confronter le bâtiment Sud de France à une démarche environnementale cohérente.
- Les objectifs recherchés sont la limitation des consommations énergétiques, la recherche du confort, l'usage de matériaux et d'entreprises locales labellisées Sud de France.

## Enjeux durables du projet

- **Territoire et site** : Valoriser un espace délaissé :
  - S'implanter sur un ancien parking.
  - Développer une activité économique à proximité d'une voie à fort passage.
- **Matériaux** : Développer les labels Sud de France :
  - Favoriser l'usage de matériaux locaux (Sud de France).
  - Limiter l'impact énergétique de la construction.
- **Energie / Confort et santé** : Améliorer le confort :
  - Objectif RT-20%.

- Limitation des besoins en climatisation (STD).
- **Social et économie** : Construire local :
  - Valoriser les entreprises « Sud de France ».

**Points innovation à valider par le jury** (2 points de bonus en demande).

- **Social et économie** :
  - Entreprises locales : 28 intervenants (MOE – MOU – Entp) – 50% sur Montpellier, 82% dans l'Hérault, 90% dans la région.
  - Même démarche pour les matériaux (bois Sud de France, pierre de Pompignan).
  - Entreprises Sud de France : ORLHAC et CARAYON (Menuiseries extérieures bois-alu et intérieures bois) / DUMEZ Sud et APSYS-E (GO, Electricien) – en cours de labellisation.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :**

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 47/90 points).
- Attribution de 2 points bonus innovation.
- Attribution de 5 points pour la cohérence durable du projet.

#### **OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :**

- La commission a apprécié que certaines remarques émises lors du passage en phase conception aient été prise en compte lors de la réalisation des travaux et notamment l'effort fait par l'équipe projet pour être allé plus loin sur les critères de sélection des entreprises même si la mention « Label Sud de France » n'a pas pu être spécifiée dans les appels d'offre car le label n'existait pas encore officiellement au moment de ce chantier.
- La commission a également apprécié le résultat de la démarche liée aux déchets de chantier particulièrement exemplaire.
- La commission suggère à la maîtrise d'ouvrage de voir comment il est possible, en phase fonctionnement, de comptabiliser l'impact de la verrière (vitrage à contrôle solaire) sur les consommations.
- La commission encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet car la démarche a eu un impact positif sur les équipes. La commission encourage aussi l'équipe maîtrise d'ouvrage à intégrer la démarche BDM Occitanie sur de futurs projets de son territoire.

#### **CONCLUSION :**

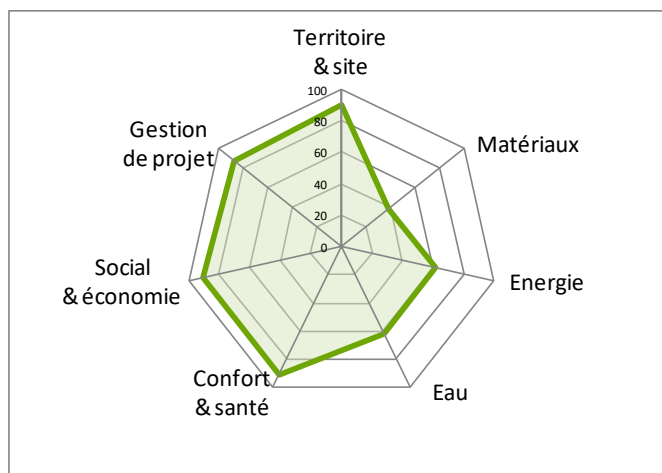
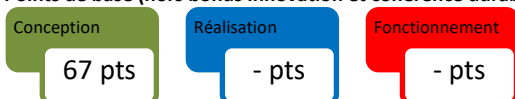
**LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE REALISATION : NIVEAU BRONZE (54 PTS)**

# Ecole des mines d'Alès - Site de Croupillac | Alès (30) | Phase Conception | V3.2

## Description du projet



Points de base (hors bonus innovation et cohérence durable)



<b>Typologie</b>	Bâtiment Enseignement   Neuf
<b>Démarche BDM (niveau visé)</b>	Phase Conception : niveau Bronze (67/90 pts) Points de bonus innovation demandés : 2/5 Points de cohérence durable (à attribuer par le jury lors de la commission) : ...../10
<b>Lieu</b>	Alès (30)
<b>Maitre d'ouvrage</b>	Ecole des Mines d'Alès
<b>Architecte</b>	Atelier d'Architecture Emmanuel Nebout
<b>BET Technique</b>	BETEM
<b>MOE QEB</b>	Oasiis
<b>Accompagnateur BDM</b>	Sophie Ledoux (Oasiis)
<b>Surfaces</b>	Bâtiment M : 4915 m <sup>2</sup> SRT HUB de créativité : 1975 m <sup>2</sup> SRT
<b>Climat</b>	H3
<b>Consommation Cep</b>	Bâtiment M : 83,6 kWh/m <sup>2</sup> .an (-3%)
<b>Planning travaux</b>	Bâtiment M : Début : Juillet 2016   Fin : Septembre 2017 HUB de créativité : PRO début 2017

## Contexte du projet

- Programme mixte : Enseignement / Bureaux / Halles techniques / Laboratoires / Lieux d'accueil ouverts au public. Aménagement global (Neuf/Réhabilitation/Aménagement).
- Accroissement du nombre d'élèves.
- Meilleure mixité et intégration entre formations.
- Développement de la créativité.
- Renforcement des liens territoriaux avec une offre formation-recherche développement économique plus cohérente et recentrée.

## Enjeux durables du projet

- **Territoire et site** : Revaloriser un territoire :
  - Intégrer les utilisateurs (objectifs et suivi).
  - Mutualiser les espaces, simplifier les flux, végétaliser et perméabiliser.
- **Confort et santé** : Atteindre un niveau de confort optimum avant rafraîchissement actif :
  - Atteindre un niveau passif et optimiser le confort thermique d'été par STD.

- Optimiser la ventilation.
- • **Energie** : Procurer un potentiel aux énergies renouvelables :
  - Bois énergie.
  - Solaire.

**Points innovation à valider par le jury** (2 points de bonus en demande).

- **Gestion de projet** :
  - La maîtrise d'ouvrage a créé un groupe de travail en place en amont de la programmation. Il est composé d'étudiants, enseignants, personnel administratif. Ce groupe émet un avis à chaque phase de la programmation et de la conception.
  - Le projet sera livré sans énergie renouvelable dans un premier temps. La maîtrise d'ouvrage a anticipé dans son programme le souhait que le projet présente un potentiel réel pour la mise en œuvre d'énergies renouvelables : Identification des potentiels / Ensemble des réservations et études prêtes pour la suite (structure et VRD notamment) / Prédiposition du site (tranchées) et des sous-stations pour un réseau bois énergie / Prédiposition de la toiture au photovoltaïque. Cette anticipation a permis de concevoir un projet cohérent et compatible avec la mise en œuvre d'énergies renouvelables, que celle-ci intervienne rapidement ou plus tardivement suite à la livraison.

#### **RAPPORT DE LA COMMISSION BDM :**

- Validation des points issus de la grille BDM (points de base : 67/90 points).
- Attribution de 4 points bonus innovation.
- Attribution de 8 points pour la cohérence durable du projet.

#### **OBSERVATIONS DE LA COMMISSION :**

- L'évaluation porte sur les deux bâtiments du projet (Bâtiment M et Hub de créativité) aux usages et dispositions constructives différents.
- La commission apprécie la qualité environnementale du bâtiment et félicite l'équipe projet pour le travail effectué.
- La commission souligne que le projet anticipe la mise en place d'énergies renouvelables et vise un niveau passif grâce à une enveloppe performante. Le confort thermique est bon sans rafraîchissement.
- La commission souligne aussi les choix pris par rapport au thème de la mobilité sur le site.
- La commission émet quelques remarques notamment concernant la provenance du bois d'œuvre. L'équipe projet devra veiller à intégrer cette donnée lors des prochaines phases d'avancement du projet.
- Le projet atteint le nombre général de points pour obtenir le niveau ARGENT mais le projet étant évalué dans son ensemble, le nombre de points minimum pour valider le prérequis « Matériaux » n'est pas atteint (le Hub atteint le nombre de points minimum mais pas le bâtiment M) et ne permet d'être reconnu au niveau ARGENT. Face au constat que :
  - l'équipe projet a fait des efforts sur les matériaux qui seront utilisés (Bâtiment M : béton bas carbone ; Hub de créativité : charpente bois et isolants biosourcés) ;
  - les autres prérequis sont respectés pour atteindre ce niveau ;
  - le référentiel BDM pourrait être optimisé pour ce type de projet (bâtiments multiusages). Ce point pourra être étudié en comité stratégie BDM ;

la commission acte donc à la majorité de reconnaître le projet au niveau ARGENT et encourage l'équipe maîtrise d'ouvrage à continuer ses efforts pour ce projet afin de maintenir le niveau atteint lors de l'évaluation de la phase Conception pour les prochaines phases d'évaluation (Réalisation et Fonctionnement). Elle sera attentive aux solutions matériaux qui seront retenues et au respect du confort thermique sans rafraîchissement pour maintenir ce niveau.

#### **CONCLUSION :**

**LE PROJET EST RECONNU BDM OCCITANIE EN PHASE CONCEPTION : NIVEAU ARGENT (79 PTS)**